

Cotisations de promotion de la santé 2026 des assureurs maladie

Avec l'assurance complémentaire correspondante

Quels sont les domaines de cours rémunérés? Voir le listing de chaque [méthode](#) sur le site Qualitop

Quels sont les documents que le participant doit présenter à l'assureur? Formulaire de confirmation Qualitop et facture/reçu pour le service fourni par le prestataire certifié.

	Quelle assurance supplémentaire est nécessaire?	Combien de CHF /an?
	- Basic - Intense - Diversa - Mivita	Basic: 75 % jusqu'à CHF 200.– par année civile Intense: 75 % jusqu'à CHF 500.– par année civile Diversa: 50%, max. CHF 200.– pro Bereich und Kalenderjahr* Mivita (Reala): 50 %, max. CHF 200.– par domaine et par année civile* Mivita (Extensa): 50 %, max. CHF 300.– par année civile Exception: Prestations spécifiques selon les conditions d'assurance pour la préparation à l'accouchement, la gymnastique prénatale, postnatale et du plancher pelvien
	- Santé ACTIF - Santé COMPLET	Santé ACTIF: 75% jusqu'à CHF 200.– par année civile (Total maximal CHF 400.– par année civile pour la promotion de la santé et du sport) Santé. COMPLET: 75% jusqu'à CHF 300.– par année civile (total maximum CHF 500.– par année civile pour la promotion de la santé et du sport). AXA accorde également des contributions pour des adhésions actives à des clubs sportifs, des abonnements annuels de natation et pour des cours de préparation à la naissance et des entraînements de régression.
	- NATURA - NATURA plus	NATURA: 50% jusqu'à CHF 200.– par zone et par année civile. NATURA PLUS: 50% jusqu'à CHF 200.– par zone et par année civile Promotion de la santé total max. CHF 500.– par année civile.

	Compte de la santé (composante de l'assurance complémentaire)	Compte de la santé jusqu'à CHF 700.– par année civile, (forme physique, exercice, divers par max. CHF 500.–). Promotion de la santé jusqu'au maximum. CHF 800.– par année civile. Bonus du compte santé, 50%, max. CHF 100 par année civile.
	EGK-SUN	Entraînement fitness en salle de sport Maximal CHF 360.– par année civile, pas plus que le montant total payé.
	- Supplément GENERAL FAMILY - FAMILY FAMILY - FLEX PREMIUM	GENERALITES: 50%, max. CHF 150.– par année civile FAMILY/ FAMILY FLEX: 50%, jusqu'au max. CHF 200.– par zone et par année civile Total de la promotion de la santé jusqu'à CHF 500.– par année civile. PREMIUM: 50%, jusqu'au max. CHF 300.– par zone et par année civile Total de la promotion de la santé jusqu'à CHF 600.– par année civile.
	Promotion de la santé - GO / Global Solution - GX / Global Flex « Option Careflex » - Gi / Global Classis « Option Plus » - SB GA / Krankenpflege-Zusatzversicherung mit Bonus - EG / Global School Cours de préparation à la naissance SC/GL/GC/GM/GP/GK/GW/SB GM	Promotion de la santé Max. CHF 200.00/ Année. Cours de préparation à la naissance Max. CHF 150.00/ Grossesse.
	- SANA - COMPLETA - COMPLETA EXTRA - COMPLETA PLUS	SANA COMPLETA: 75% jusqu'au max. CHF 200.– par zone et par année civile. COMPLETA EXTRA: En complément des prestations de COMPLETA, nous prenons en charge l'intégralité du montant de facturation au titre de COMPLETA EXTRA, à raison de CHF 800.– maximum par année civile pour tous les domaines. COMPLETA PLUS: En complément des prestations de COMPLETA, nous prenons en charge avec COMPLETA PLUS le montant de la facture dépassant celles-ci à hauteur de 75%, jusqu'à concurrence de CHF 200.– par année civile pour l'ensemble des domaines. 75% jusqu'au max. CHF 500.– pour les cours de grossesse.

	▪ SANA ▪ COMPLETA ▪ COMPLETA EXTRA	SANA COMPLETA: 75 % jusqu'à max. CHF 200.– par domaine et par année civile COMPLETA EXTRA: En complément des prestations de COMPLETA, nous prenons en charge, au titre de COMPLETA EXTRA, le montant de facture excédentaire à hauteur de 60 %, jusqu'à concurrence de CHF 800.– par année civile pour l'ensemble des domaines. COMPLETA PLUS: En complément des prestations de COMPLETA, nous prenons en charge, au titre de COMPLETA PLUS, le montant de facture excédentaire à hauteur de 75 %, jusqu'à concurrence de CHF 200.– par année civile pour l'ensemble des domaines. 75 % jusqu'à max. CHF 500.– pour Cours de grossesse
	▪ sanvita/activa plus	sanvita/activa plus: Option de couverture 1 : aucune prestation Option de couverture 2 : 75 % des frais, max. CHF 250.– par année civile (prise en charge des frais selon les dispositions des conditions complémentaires).* *L'entraînement de force et d'endurance (abonnement d'au moins 6 mois) doit prévenir une rechute de douleurs dorsales, de genoux, etc. Pour cette raison, nous demandons une prescription médicale unique.
	▪ Soins infirmiers Confort en combinaison avec une assurance des frais hospitaliers ▪ Pulse Eco ▪ Pulse Top ▪ Pulse Premium	CHF 200.–, jusqu'à max. CHF 400.– /an pour fitness et endurance Pour les abonnements d'au moins 3 mois. Pulse Eco: CHF 50.–/ Année Pulse Top: CHF 200.–/ Année Pulse Premium: CHF 600.–/ Année, max. CHF 300.– / Domaine
	Les contributions à votre promotion de la santé sont versées par diverses assurances complémentaires avec compte-santé, médecine alternative et allocations de maternité.	ÖKK verse des cotisations entre 50 et CHF 300.– pour tous les cours, en fonction de l'assurance complémentaire. Au total jusqu'à un maximum de CHF 600.– par année civile, en fonction de l'assurance complémentaire.

	▪ rhenuPLUS Gold ▪ rhenuPLUS Platin ▪ rhenuPLUS «Lifecycle»	rhenuPLUS Gold: 75% max. CHF 200.–/Année. rhenuPLUS Platin: 75% max. CHF 400.–/Année. rhenuPLUS Option «Lifecycle»: 50% max. CHF 100.– / Année civile.
	▪ VITAL SMART ▪ VITAL PREMIUM ▪ CLASSIC/FAMILY/JUMP ▪ NATURA KOMFORT	VITAL SMART (selon option) : 50%, maximum 200 CHF ou 300 CHF pour les centres de fitness et les cours, total maximum 400 CHF ou 600 CHF par année civile pour la promotion de la santé VITAL PREMIUM: 80%, maximum 400 CHF pour les centres de fitness et les cours, total maximum 800 CHF par année civile pour la promotion de la santé CLASSIC/ FAMILY/JUMP: Max CHF 200.– par année civile pour les centres de fitness (abonnements semestriels ou annuels) et cours selon liste. NATURA KOMFORT: 50%, max CHF 200.– par mesure pour les centres de fitness (abonnements semestriels ou annuels) et cours de sport selon la liste; un total de max. CHF 500.– par année civile.
	▪ Assurance complémentaire Sana ou Sana Plus + assurance hospitalière complémentaire: sodalis générale ou semi-privée ou privée ou flex	Absorption des coûts tiré de 50%, max. CHF 200.– par année civile.
	▪ SLKK-QualiCare.basis ▪ SLKK-QualiCare.comfort	75%, jusqu'au max. CHF 300.– par année civile des abonnements de fitness. SLKK-QualiCare.basis: 75%, max. CHF 200.– par année civile et par cours, max. CHF 500.– par année civile . SLKK-QualiCare.comfort: 75%, max. CHF 200.– par année civile et par cours, max. CHF 800.– par année civile.



- Combi+ général
- Combi+ semi-privé
- Combi+ privé
- Partenaire général

Combi+ général: CHF 100.– par an sur l'abonnement au fitness .

Combi+ semi-privé: CHF 200.– par an sur l'abonnement au fitness.

Combi+ privé: CHF 300.– par an sur l'abonnement au fitness .

Complément: max. CHF 200.– par année civile aux abonnements de fitness, aux cours approuvés.



Les assurés avec l'une des assurances complémentaires ambulatoires suivantes reçoivent chaque année une subvention pour l'abonnement fitness, la cotisation club ou les cours de promotion de la santé via la cotisation sportive:

- ajout général
- plus privé
- plus | plus natura
- premium | premium natura
- salto
- plus kolping
- prévention
- light kolping

addition générale | plus | plus natura | salto: contribution sportive jusqu'à CHF 200.– par année civile.

ajout privé | prime | premium natura: contribution sportive jusqu'à CHF 200.– par année civile.

plus kolping | prévention | kolping léger: 50% jusqu'à un maximum de CHF 250.– par année civile.



- COMPLETA FORTE
- COMPLETA PRAEVENTA
- OPTIMA

COMPLETA FORTE:

90% des frais jusqu'à un maximum de CHF 500 par année civile (max. CHF 300 par type de prestation)

COMPLETA PRAEVENTA:

50% des frais non couverts par COMPLETA FORTE, jusqu'à max CHF 500.– par année civile (max. CHF 300.– par type de disposition).

OPTIMA: 90% des frais non couverts par COMPLETA FORTE et COMPLETA PRAEVENTA, jusqu'à un maximum de CHF 300.– par année civile.

Total jusqu'à max. CHF 1300.– par année civile.



- Assuré avec une assurance complémentaire Ambulant ou Basic, bénéficiez d'un bilan de santé d'une valeur totale de CHF 350.– par année civile.

Fitness Wellness-Scheck

Maximal CHF 200.– pour un abonnement annuel

Maximum CHF 100.– pour un abonnement de six mois

Le chèque peut être échangé contre des abonnements à des centres de remise en forme où l'on peut suivre des cours de musculation et/ou de fitness sans restriction et à sa propre discrétion. Ou pour des abonnements à des saunas, des bains thermaux, des bains de vapeur et des bains de saumure ouverts au public.

Wellness Wellness-Scheck

Maximum CHF 100.– pour les cours de plus de 10 leçons

Maximum CHF 50.– pour les cours jusqu'à 10 leçons ou les séminaires de 2 jours.

Le chèque peut être échangé contre des cours de relaxation active tels que l'entraînement autogène, le Qigong, la gymnastique de grossesse et postnatale, le Tai-Chi ou le yoga.

Fit & Fun Wellness-Scheck

Maximum CHF 50.– pour les cours d'au moins huit leçons

Le chèque peut être échangé contre des cours de fitness actif tels que l'aérobic, l'aquagym, le "belly-legs-po", la musculation, le cardio fitness, la gymnastique, le jazzercise, le nordic walking, le Pilates et la gymnastique.